

## **Séance publique du 23 septembre 2002**

### **Délibération n° 2002-0735**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Aménagement de l'avenue Tony Garnier - Tronçon Fleming-Vercors - Approbation de trois dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le directeur de la voirie vient de communiquer au Conseil un détail estimatif de 2800 000 € TTC auquel sont joints trois dossiers de consultation des entrepreneurs, relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue Tony Garnier, entre la rue Fleming et la rue du Vercors à Lyon 7°.

La Communauté urbaine a entrepris de réaliser par tranches l'opération de requalification de l'avenue Tony Garnier et du boulevard Chambaud de la Bruyère, appelée création du boulevard scientifique Tony Garnier.

A ce titre, par délibération n° 99-3898 en date du 19 avril 1999, il a été décidé de la passation d'appels d'offres pour l'aménagement de l'avenue Tony Garnier, entre la place Antonin Perrin et l'avenue Jean Jaurès (dite tranche ferme B). La délibération n° 2000-5362 en date du 8 juin 2000 a complété cette délibération pour les travaux d'éclairage public et la fourniture de grilles d'arbres.

Il s'agit aujourd'hui de lancer un appel d'offres pour la partie des travaux relatifs au tronçon entre la rue Fleming et la rue du Vercors, compte tenu des modifications à la fois du projet et des conditions de réalisation (carrefour Fleming, contraintes techniques liées au sous-sol, phasage lié aux constructions connexes, délais). Il s'agit aussi d'intégrer la création d'une déviation en phase chantier par la rue Fleming permettant le maintien de la capacité de circulation.

#### **Objectifs de l'aménagement**

La requalification du boulevard scientifique Tony Garnier s'intègre aux projets stratégiques de la porte sud de l'agglomération et s'inscrit dans le cadre du développement du quartier de Gerland. Le boulevard, rendu plus urbain, deviendra une entrée de la ville de qualité en permettant l'articulation entre l'université, le parc de Gerland, les entreprises à caractère scientifique et les grands équipements culturels et sportifs.

L'aménagement de la partie comprise entre la rue Fleming et la rue du Vercors reprend bien évidemment les caractéristiques des tronçons réalisés, en cours ou à venir, à savoir :

- aménagement de trottoirs larges et de pistes cyclables,
- requalification en deux fois trois voies dont une voie pour le bus dans le sens sud-nord,
- création d'un terre-plein central intégrant un site propre pour le bus dans le sens nord-sud,
- valorisation esthétique par la mise en place de bordures et dalles en granit et par l'ordonnancement du mobilier urbain (bancs, corbeilles, potelets, grilles d'arbres et mats d'éclairage),
- assainissement de surface.

## Périmètre et coût de l'opération

Le périmètre opérationnel concerne :

- l'avenue Tony Garnier, entre la rue Fleming et la rue du Vercors,
- la rue Fleming pour la mise en place de la déviation en phase chantier.

L'opération estimée à 2 800 000 € TTC comporterait trois marchés séparés :

- marché n° 1 : travaux de voirie, comprenant trois lots techniques :
  - . lot n°1 : voirie,
  - . lot n°2 : asphalte,
  - . lot n°3 : génie civil des réseaux secs ;
- marché n° 2 : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPC) ;
- marché n° 3 : mission d'assistance technique.

Chaque marché sera traité par voie d'appel d'offres ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 1999-3898 en date du 19 avril 1999 et celle n° 2000-5362 en date du 8 juin 2000 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

### DELIBERE

**1° - Accepte** les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

**2° - Décide** que :

a) - les travaux de voirie, la mission CSPS et la mission d'assistance technique seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération du 18 mai 2001.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement,

b) - signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

**4° - L'opération** est inscrite à la PPI 2002-2007. Elle a fait l'objet, lors du conseil de Communauté du 18 mars 2002, d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique et emploi sur l'opération 0691 - Lyon 7° - Gerland - boulevard scientifique - section Perrin-Jaurès.

Le montant total individualisé est de 8 287 176 € en dépenses et de 731 750 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

